

Delémont, St-Ursanne, le 27 octobre 2010

# Communiqué de presse

## Explosion à la décharge industrielle de Bonfol :

### Un rapport qui laisse des questions ouvertes

Les Autorités cantonales jurassiennes ont pris connaissance avec intérêt du rapport établi par la police scientifique de Zurich suite à l'explosion qui s'est produite le 7 juillet dernier durant les travaux d'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol. Sur la base des constats effectués sur place, des analyses d'échantillons de matériaux et également des images des caméras de surveillance, le rapport répond partiellement aux questions que soulève cet incident. De son côté, bci Betriebs-AG (bci), société responsable de l'assainissement, s'emploie à renforcer les mesures de sécurité en vue de la reprise des travaux.

Débutés le 15 avril 2010, les travaux d'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol ont dû être brusquement interrompus le 7 juillet 2010 suite à une forte explosion.

Compte tenu de la nature de l'incident, les Autorités jurassiennes ont immédiatement décidé de solliciter les services de la police scientifique de Zurich afin de déterminer les causes de cette explosion.

Des spécialistes de cet organisme sont intervenus à Bonfol sitôt après l'explosion puis à plusieurs reprises dans les semaines qui ont suivi. Sur la base des constats effectués sur place, de l'analyse des échantillons de matériaux et des images livrées par les caméras de surveillance, le rapport remis à l'Autorité cantonale explique partiellement les causes de cette explosion.

L'hypothèse la plus vraisemblable peut se résumer comme suit : la présence de chlorate, une substance chimique utilisée entre autre dans la fabrication de colorants et d'herbicides, et d'une ou plusieurs autres substances non identifiées a créé un mélange sujet à explosion soit par pression soit par frottement. Des déchets, manipulés prioritairement au moyen de grappins télécommandés, étaient au moment de l'incident déplacés par une pelleteuse. C'est par le frottement du godet de la pelleteuse sur les déchets que l'explosion a été déclenchée. Selon le rapport, aucun engin explosif ne serait à l'origine de cet incident.

Sur la base du contenu du rapport de la police scientifique de Zurich et sur la base de ses propres recherches, la bci proposera prochainement une série de mesures de sécurité complémentaires. Les travaux d'excavation des déchets pourront reprendre lorsque ces nouvelles mesures auront été validées par les Autorités cantonales compétentes.

## Décharge industrielle de Bonfol

# Résultat de l'enquête commandée à la police scientifique de Zurich et prochaines étapes

### 1 Bref rappel

Les travaux d'assainissement de la Décharge industrielle de Bonfol (DIB) ont débuté le 15 avril 2010.

En date du 7 juillet 2010, une forte explosion a nécessité l'arrêt immédiat des travaux. Devant la nature du sinistre, les Autorités cantonales ont sollicité l'intervention de la police scientifique de Zurich qui a débuté son enquête le jour même sur le site de la décharge. Son travail a fait l'objet d'un rapport de 18 pages dont sont extraites les réponses aux questions ci-dessous.

### 2 En quoi a consisté l'intervention de la police scientifique ?

Le jour de l'explosion puis à trois reprises dans les semaines qui ont suivi, des spécialistes de la police scientifique de Zurich se sont rendus sur les lieux de l'explosion afin de constater les dommages provoqués par l'explosion ainsi que pour procéder à des prélèvements d'échantillons de poussières, d'éclaboussures et de déchets en vue de déterminer les causes à l'origine de l'incident.

### 3 Quels sont les principaux constats exposés dans le rapport ?

#### 3.1 Les substances incriminées ?

Sur la base des analyses effectuées, les experts considèrent que le contact entre du chlorate et une autre substance inflammable non identifiable a créé les conditions de l'explosion. Les chlorates sont des composés chimiques utilisés entre autre dans la fabrication de colorants, d'herbicides et dans le domaine de la pyrotechnie.

#### 3.2 Le facteur déclenchant de l'explosion ?

Sur la base des analyses effectuées, mais également sur la base des images des caméras de surveillance, il est établi que l'explosion a été provoquée par le frottement ou la pression du godet de la pelleteuse en action à ce moment-là. Il convient de rappeler ici que le concept d'assainissement prévoit une excavation des déchets au moyen de grappins télécommandés évitant au maximum la nécessité d'une présence humaine sur la décharge.

#### 3.3 Des engins explosifs ont-ils joué un rôle dans cette explosion ?

Non. Les analyses de la police scientifique n'ont relevé ni traces d'explosifs militaires usuels, ni présence d'engins explosifs.

## **4 Et maintenant ?**

### **4.1 Quand les travaux d'assainissement pourront-ils se poursuivre ?**

La durée d'interruption des travaux ne peut être déterminée précisément à ce jour. Elle pourrait se prolonger encore de quelques mois.

### **4.2 De nouvelles explosions pourront-elles se produire ?**

Compte tenu des incertitudes sur la composition des déchets entreposés et de la réactivité de certaines substances chimiques présentes, de nouvelles explosions sont susceptibles de se reproduire. En tout état de cause, cette éventualité sera prise en compte et les travaux seront organisés en conséquence. Il faut relever ici que la pelleteuse était équipée d'un vitrage spécial en vertu du concept de sécurité déjà en vigueur aujourd'hui. Ces mesures seront néanmoins renforcées en vue de la reprise des travaux d'excavation.

### **4.3 Quelles mesures de sécurité complémentaires seront prises ?**

Des mesures de sécurité complémentaires sont actuellement à l'étude. Ces travaux font l'objet d'un accompagnement par les Autorités cantonales qui se sont par ailleurs adjointes les services d'un expert spécialisé dans les phénomènes dynamiques rapides pour suivre ce dossier. La modification du concept de sécurité fera l'objet d'une communication dès son achèvement et sa validation par l'Autorité cantonale.